

MAITRISER LES SPECIFICITES COMPTABLES ET FINANCIERES DANS LES ESMS

Contexte

Du fait de leur but non lucratif et des ressources particulières qu'elles mobilisent, les associations nécessitent une adaptation de la comptabilité générale ce qui a été acté par le Règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes comptables. À ce régime particulier viennent se greffer des spécificités comptables liées au secteur d'activité social et médico-social et à ses modalités de financement sur fonds publics (instruction comptable «M22 bis») modifié par le Règlement N°2019 -04 de l'ANC. La formation est à jour de ces 2 nouvelles réglementations comptables

Objectifs

- Connaître, comprendre et savoir traiter les particularités (ainsi que les évolutions récentes) liées à la comptabilité des associations d'une part et au secteur social et médico-social d'autre part.

Programme

- Introduction : historique et obligations comptables, impact des 2 nouveaux règlements de 2018 et 2019.**
- Les dispositions comptables particulières relatives aux associations et les évolutions des 2 règlements, impact budgétaire de ces évolutions :**
 - Fonds associatifs avec et sans droit de reprise, les fonds dédiés
 - Les ressources de la générosité du public : dons, donations et legs, contributions volontaires en nature
 - Les contributions financières, les concours publics
 - Les subventions (exploitation et investissement)
 - Le bilan et le compte de résultat
 - Les informations spécifiques de l'annexe
- Les opérations spécifiques aux établissements et services :**
 - Notion de comptabilité distincte et lien avec le budget
 - La réserve de trésorerie : la couverture du besoin en fonds de roulement
 - Les Provisions réglementées
 - Les investissements : composants, amortissement, amortissement dérogatoire
 - Les plus ou moins-values de cessions d'éléments d'actif
 - Les comptes de liaison
 - Les dettes provisionnées pour congés à payer et les autres droits acquis par les salariés
 - Le résultat et son affectation
 - Le bilan financier

Date(s) :

5 - 6 décembre 2024

Lieu :

Nantes

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarif adhérents :

Salarié.e.s : 580 €

Bénévoles : 260 €

Tarif non adhérents : 880 €

Public et pré-requis :

Professionnels de la comptabilité (comptables, Directeurs, RAF, décideurs), gestionnaires désireux de connaître les particularités comptables et budgétaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif.

Connaître les écritures de base de la comptabilité générale.

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants
- Support pédagogique remis aux participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.

Intervenante :

Christine BLANLOEIL

Pour les personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter.

